

PAR COURRIEL

Québec, le 6 mai 2015

Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. 0101-222

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 6 avril 2015 par laquelle vous désiriez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) :

« 1) j'aimerais obtenir copie des **formulaires gratuits, des confirmations de réservations** et des **droits d'accès** pour toutes les gratuités offertes par la SÉPAQ depuis le 1^{er} janvier 2012 à l'équipe du Magazine Sentier Chasse Pêche - une publication de Malcolm Media inc.

Afin de guider vos recherches, voici à titre indicatif les principaux collaborateurs de ce magazine: Louis Turbide, Richard Monfette, Jeannot Ruel, Serge Bricault, Robert Ferland, Mario Guilbaut, Charles-Henri Dorris, Mario Viboux, Réal Larose, Louis Gagnon, Sylvain Lessard, etc.

Vous pouvez exclure les documents qui portent sur la chasse contingentée de l'original puisque je les ai déjà à ma disposition.

Afin de limiter votre travail, je désire recevoir uniquement les deux premières pages des confirmations de réservation.

2) Ensuite, j'aimerais obtenir des documents tels que des rapports, des contrats, des factures, des études ou analyse, etc. qui sont reliés aux travaux d'aménagements qui ont été faits depuis 2012 inclusivement ou seront faits en 2015 pour favoriser la fraie naturelle des poissons dans la réserve faunique Mastigouche uniquement. »

Pour votre premier élément, vous trouverez ci-joint les formulaires de gratuités, les confirmations de réservations et les droits d'accès informatiques, depuis 2012, pour le Magazine Sentier Chasse et Pêche et ses collaborateurs, pour les gratuités offertes, lesquels ont été caviardés afin de retirer les renseignements personnels, comme nous l'exige l'article 59 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (ci-après la « Loi »). Les renseignements personnels sont confidentiels en vertu des articles 53 et 54 de cette même Loi.

.../2

Le 6 mai 2015

Pour votre deuxième élément, nous vous informons de ce qui suit.

Les travaux d'aménagement suivants ont été faits depuis 2012 ou seront faits en 2015 pour favoriser la fraie naturelle des poissons dans la réserve Mastigouche :

- En 2014 : Aménagement de l'habitat de l'omble de fontaine du lac Ouabiti;
- En 2015 : Aménagement de frayères au lac Eugène (pas encore réalisé).

À cet effet, vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- 1- Lettre datée du 28 mars 2014 de la Fondation de la faune du Québec pour l'aménagement de l'habitat de l'omble de fontaine au lac Ouabiti;
- 2- Facture datée du 18 septembre 2014 de MFleury inc.;
- 3- Rapport final – bilan financier – projet 6-6205-0410;
- 4- Rapport de septembre 2014 intitulé « Aménagement de l'habitat de l'omble de fontaine du lac Ouabiti sur la réserve faunique Mastigouche »;
- 5- Une lettre datée du 16 février 2015 de la Fondation de la faune du Québec pour l'aménagement du lac Eugène.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la Loi. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale,

« original signé »

Nelly Rodrigue, avocate, ASC
p. j.